

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2025 CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

INTRODUCTION

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation.

Cette note est également disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, le Président, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Pour rappel, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un établissement public administratif à compétences spécialisées, exerçant sur le territoire communal. Il dispose d'une personnalité juridique et possède son propre budget. Il est l'outil principal de la politique communale en matière de solidarité et d'aide aux personnes. Il permet de secourir les personnes en difficulté sociale et/ou financière et d'organiser des moments de convivialité inter générationnel.

Le budget de l'exercice 2025 a été voté le 28 mars 2025 par le conseil d'administration. Il peut être consulté sur simple demande à la mairie aux heures d'ouverture des bureaux. Il est consultable également sur le site internet de la mairie.

SYNTHESE DU BUDGET 2025

Le budget primitif global présenté au conseil d'administration pour l'exercice 2025 s'élève à 10 281,14 € et se répartit par section comme suit :

	BP 2024	BP 2025	% évolution	Ecart en €
FONCTIONNEMENT	3 178.91 €	2 969.91 €	-6.57%	- 209.00 €
INVESTISSEMENT	7 311.23 €	7 311.23 €	0.00%	- €
TOTAL	10 490.14 €	10 281.14 €	-6.57%	- 209.00 €

La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 2 969,91 €, en légère diminution par rapport à 2024 (- 209,00 €) et la section d'investissement reste stable à la somme de 7 311,23 €.

La section de fonctionnement inclut principalement les frais généraux de fonctionnement et les aides financières aux personnes. Le CCAS n'a pas de projet d'investissement pour 2025, seuls des crédits pour créances aux particuliers sont inscrits au chapitre 27.

ANALYSE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Cette section regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent du CCAS.

1 – Dépenses de fonctionnement

Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement s'établissent à la somme de 2 969,91 € pour l'exercice 2025 soit en diminution de 209,00 € (- 6,57 %) par rapport à l'exercice 2024.

Elles s'établissent par chapitre de la façon suivante :

Chapitre	Libellé Dépenses de fonctionnement	BP 2024	BP 2025
011	Charges à caractère général	105.00 €	110.00 €
65	Autres charges de gestion courante	3 073.91 €	2 859.91 €
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION		3 178.91 €	2 969.91 €
TOTAL DES DEPENSES REELLES		3 178.91 €	2 969.91 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		3 178.91 €	2 969.91 €

Chapitre 011 : les crédits de ce chapitre des charges à caractère général sont prévus pour régler la cotisation et l'abonnement à l'Union Nationale des CCAS.

Chapitre 65 : Ce poste permet d'inscrire des crédits pour l'attribution d'aide aux personnes en difficulté financière.

2 – Recettes de fonctionnement

Les recettes prévisionnelles de la section de fonctionnement de 2025 s'élèvent à 2 969,91 € contre 3 178,91 € en 2024 :

- 500,00 € en recettes réelles de fonctionnement soit 16,84 % des recettes totales de la section de fonctionnement,
- 2 469,91 € en excédent de résultat de fonctionnement reporté de 2024.

Les recettes de fonctionnement, y compris avec l'excédent de fonctionnement reporté de 2024, diminuent de 209,00 € par rapport à 2024 (- 6,57 %).

Les recettes de fonctionnement se répartissent de la façon suivante :

Chapitre	Libellé	BP 2024	BP 2025
	Recettes de fonctionnement		
74	Dotations et participations	500.00 €	500.00 €
75	Autres produits de gestion courante	150.00 €	- €
	TOTAL DES RECETTES DE GESTION	650.00 €	500.00 €
	TOTAL DES RECETTES REELLES	650.00 €	500.00 €
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE N-1	2 528.91 €	2 469.91 €
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	3 178.91 €	2 969.91 €

Chapitre 74 : La prévision du chapitre Dotations et participations correspond à la subvention versée par le budget communal à la même hauteur que dans le budget de 2024.

L'autre recette reprend l'excédent de fonctionnement reporté de l'exercice 2024.

ANALYSE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement n'est utilisée qu'au titre d'immobilisations financières s'est-à-dire pour des créances aux particuliers, le CCAS ne possédant aucun patrimoine.

1 – Dépenses d'investissement

Les dépenses prévisionnelles d'investissement représentent 7 311,23 € en 2025 comme en 2024 :

Chapitre	Libellé	BP 2024	BP 2025
	Dépenses d'investissement		
27	Autres immobilisations financières	7 311.23 €	7 311.23 €
	TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES	7 311.23 €	7 311.23 €
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	7 311.23 €	7 311.23 €
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	7 311.23 €	7 311.23 €

Chapitre 27 : Dans le chapitre Autres immobilisations financières, des crédits ont été inscrits au titre de prêts remboursables à des particuliers à l'article 2764 – Créances sur des particuliers.

2 – Recettes d'investissement

Les recettes prévisionnelles de la section d'investissement de 2025 s'élèvent à 7 311,23 € qui proviennent en totalité de l'excédent de résultat d'investissement reporté de l'exercice 2024, la section ne nécessitant pas de crédits supplémentaires :

Chapitre	Libellé	BP 2024	BP 2025
	Recettes d'investissement		
27	Autres immobilisations financières	75.00 €	- €
	TOTAL DES RECETTES FINANCIERES	75.00 €	- €
	TOTAL DES RECETTES REELLES	75.00 €	- €
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	75.00 €	- €
002	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE N-1	7 236.23 €	7 311.23 €
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	7 311.23 €	7 311.23 €